

COURANT SOLAIRE POUR LES LOCATAIRES

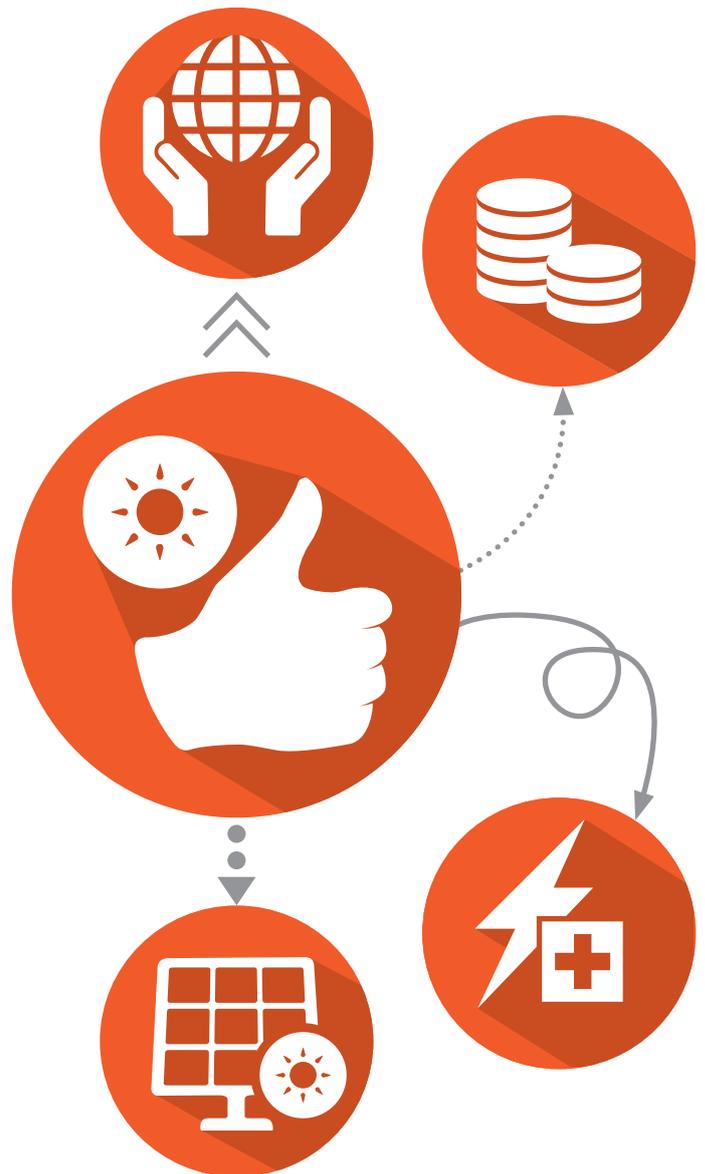
CETTE FICHE D'INFORMATION VISE À VOUS MONTRER COMMENT VOUS POUVEZ CONTRIBUER À UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE DURABLE EN TANT QUE LOCATAIRE. AINSI, VOUS NE VOUS CONTENTEZ PAS DE RÉDUIRE VOS ÉMISSIONS DE CO₂, MAIS VOUS STIMULEZ ÉGALEMENT LA DEMANDE EN COURANT SOLAIRE ET VOUS ENCOURAGEZ DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS L'ÉNERGIE SOLAIRE.

COMMENT PUIS-JE CONSOMMER DU COURANT SOLAIRE?

L'électricité reste l'électricité, quelle que soit sa source. Sur le plan physique, rien ne distingue l'électricité produite à partir de l'énergie solaire de celle produite par une centrale nucléaire. Une fois que le courant est injecté dans le réseau, il est impossible de déterminer sa provenance. Cependant, le système de garanties d'origine a été créé afin de pouvoir déclarer cette provenance. Une garantie d'origine est établie pour quasiment chaque kilowattheure de courant produit, permettant de connaître la source d'énergie dont provient ce courant. La plus-value écologique des énergies renouvelables peut ainsi être prise en compte, afin que ces dernières puissent être négociées sur le marché libre avec la plus-value correspondante. Pronovo est responsable de la gestion des garanties d'origine. De plus amples informations sont disponibles sur www.pronovo.ch.

VOTRE IMPACT

La plupart des modèles présentés dans cette fiche d'information permettent d'acquérir des garanties d'origine solaires. Vous continuez à consommer le courant physique fourni par votre entreprise locale d'approvisionnement en électricité via vos prises électriques. Néanmoins, l'électricité consommée est désormais rétribuée en tant que courant solaire. Par ce biais, il vous est possible d'accroître directement la demande en énergie solaire et de garantir une meilleure rétribution des producteurs de courant électrique. Cela réduit le temps d'amortissement et augmente ainsi la sécurité d'investissement des installations solaires. Cette sécurité est une condition cruciale pour continuer à développer l'énergie solaire. De plus, nous vous présentons également des options qui vous offrent la possibilité d'investir directement par vous-même dans de nouvelles installations.



suisse énergie

Notre engagement : notre futur.

COURANT SOLAIRE POUR LES LOCATAIRES: MODÈLES

ENTREPRISES D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

En général, votre entreprise locale d'approvisionnement en électricité vous fournit un mix électrique composé d'énergie hydraulique et nucléaire. Si vous souhaitez consommer du courant solaire, il vous suffit de vous rendre sur le site Web de votre entreprise d'approvisionnement et d'opter pour de l'électricité issue des énergies renouvelables. Les entreprises d'approvisionnement en électricité proposent aussi en partie du courant solaire par tranches. La part d'énergie solaire contenue dans les produits électriques peut fortement varier. Le site Web www.suisseenergie.ch/locataires-solaire liste toutes les entreprises d'approvisionnement en électricité qui proposent un produit électrique avec une part d'énergie solaire supérieure à 30%.

COOPÉRATIVES SOLAIRES

Les coopératives solaires construisent, exploitent et financent des installations solaires de manière collective et négocient l'énergie produite et sa plus-value écologique sous la forme de garanties d'origine. Vous pouvez devenir coopératrice ou coopérateur en souscrivant à des parts. Vous mettez ainsi à disposition des capitaux pour la construction d'autres installations solaires et recevez en contrepartie la plus-value écologique ou un crédit monétaire en fonction de la production et de vos parts. Les installations photovoltaïques appartiennent à la coopérative et à ses membres. De nombreuses coopératives proposent également leur courant solaire directement à la vente. Consultez le site Web de la coopérative solaire de votre région pour plus d'informations sur cette option.

ASSOCIATIONS SOLAIRES

Les associations solaires peuvent poursuivre différentes finalités. De nombreuses associations se consacrent au développement collectif de la production de courant solaire et à sa commercialisation. Normalement, tout le monde peut devenir membre de l'association. Il est à noter que dans certains cas, une prestation ne peut d'ailleurs être obtenue que par le biais d'une adhésion. Les installations photovoltaïques sont alors la propriété des associations.

FINANCEMENT PARTICIPATIF OU CROWDFUNDING

Le financement participatif vous permet de prendre part à «l'achat» d'un ou de plusieurs panneaux situés au sein d'une installation plus vaste. Sur le plan juridique, les installations sont la propriété de l'institution de base et c'est cette dernière qui se charge de la planification, de la construction et de l'exploitation. À cet égard, des surfaces de toitures communales sont souvent mises à disposition. Après avoir acquis une surface, le courant produit est crédité sur votre facture d'électricité pendant une période de 20 à 25 ans en règle générale. Cette option est surtout disponible dans les grandes villes ou communes. Il existe par ailleurs des initiatives qui proposent cette option sur l'ensemble de la Suisse.

BOURSES D'ÉLECTRICITÉ ÉCOLOGIQUE

Les bourses d'électricité écologique sont des plateformes en ligne sur lesquelles des producteurs d'électricité décentralisés négocient leurs garanties d'origine. En tant que personne privée, vous pouvez également y rechercher des producteurs de votre région et acquérir la quantité de courant que vous souhaitez. Les quantités disponibles, ainsi que les quantités de commande minimales, varient selon la plateforme. Le rapport juridique avec votre entreprise locale d'approvisionnement en électricité reste inchangé. Cependant, vous recevez une facture d'électricité supplémentaire ou complétée par la bourse d'électricité avec la plus-value écologique.

VIGNETTES SOLAIRES

Une vignette solaire se présente en général sous la forme d'un petit autocollant et récompense une quantité déterminée de courant solaire consommée à l'année. Elle se réfère en partie à un appareil ou produit particulier du ménage. Certaines vignettes en revanche attestent simplement les garanties d'origine pour le courant consommé. La quantité de courant correspondante est produite par des installations solaires pour être injectée dans le réseau électrique public. Les producteurs sont rétribués en conséquence ou bien les bénéfices supplémentaires réalisés sont directement investis dans d'autres installations.

MINI-CENTRALES SOLAIRES

Une mini-centrale avec une puissance maximale de 600 watts vous permet de produire vous-même du courant sans nécessiter d'autorisation. Vous pouvez désormais choisir parmi une large variété de produits qui se fixent à votre balcon ou votre façade à l'aide d'un simple dispositif et que vous pouvez ensuite retirer. De plus, des tables, cabanons de jardin, etc. sont également disponibles. Le raccordement des installations s'effectue par le biais d'un câble électrique branché à la prise. L'électricité produite est directement utilisée en consommation propre et l'excédent est injecté dans le réseau électrique. Renseignez-vous auprès de votre entreprise d'approvisionnement en électricité et demandez éventuellement l'activation du compteur pour la réinjection. De plus, vous devez dans tous les cas en informer votre propriétaire.

REGROUPEMENT DE CONSOMMATION PROPRE

Les locataires peuvent également s'investir activement et constituer un regroupement de consommation propre avec les propriétaires. De cette manière, il est possible de produire l'électricité directement depuis le toit pour la consommer ensuite dans l'immeuble. Le courant qui n'est pas directement consommé est injecté dans le réseau. Il existe différentes possibilités pour le regroupement. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site Web www.suisseenergie.ch/consommation-propre.

**IL N'EST PAS TOUJOURS FACILE DE S'Y RETROUVER PARMI LES NOMBREUSES OFFRES.
FAITES LE TEST ET DÉCOUVREZ LE MODÈLE LE PLUS ADAPTÉ À VOS BESOINS.**

DÉPART

Oui, je souhaite consommer du courant solaire en tant que locataire

Je préfère investir une seule fois et ne pas avoir de frais courants, mais plutôt obtenir des bénéfices

Je suis prêt(e) à payer un peu plus pour mon électricité à l'avenir

Un approvisionnement de base plus écologique

Que suis-je prêt(e) à investir?

Changement de produit électrique auprès de l'entreprise d'approvisionnement

Qu'est-ce que je veux soutenir?

Les producteurs de courant solaire décentralisés et ainsi les réinvestissements dans l'énergie solaire

Jusqu'à 2000 francs

Jusqu'à 500 francs

Pour les déplacements, un appareil ou une quantité fixe de courant

Quelle quantité de courant veux-je consommer?

Financement participatif

Vignette solaire

Non, pas nécessaire

Bourse d'électricité écologique

Autant que nécessaire pour le ménage

Mini-centrale solaire

... mais surtout de la région

Je préférerais posséder ma propre installation ou j'aimerais bien être propriétaire d'une part d'une installation ...

Oui, absolument!

Association solaire

Souscrire à des parts

Ou également ...

Coopérative solaire

COURANT SOLAIRE POUR LES LOCATAIRES

ET SI FINALEMENT VOUS MOTIVIEZ SIMPLEMENT VOTRE PROPRIÉTAIRE À CONSTRUIRE UNE INSTALLATION? VOUS POURRIEZ MÊME AVOIR AINSI L'OPPORTUNITÉ DE PROFITER DIRECTEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE SUR VOTRE TOIT – CE QUI EST POSSIBLE GRÂCE AU REGROUPEMENT DE CONSOMMATION PROPRE (RCP).



De plus amples informations sont disponibles sur www.suisseenergie.ch/locataires-solaire. Ce site Web vous permet de trouver pour chaque modèle une liste des offres disponibles partout en Suisse, triées par canton. Vous pouvez consulter ces offres directement à l'aide du code QR.

Cette publication et son contenu ont été réalisés en collaboration avec la Société Suisse pour l'Énergie Solaire SSES.

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13, CH-3063 Ittigen. Adresse postale: CH-3003 Berne
Infoline 0848 444 444, www.infoline.suisseenergie.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch, www.suisseenergie.ch, twitter.com/energieschweiz

Distribution: www.publicationsfederales.admin.ch
Numéro d'article 805.521.F